

**DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU S.D.I.S 63**

**Séance ordinaire du 9 février 2017**

Nombre de membres titulaires : 23	Nombre de membres représentés : 2
Nombre de membres présents à la séance : 21	Nombre de votants : 19
Date de la convocation : 30 janvier 2017	

**N° 2**

**Gestion de la dette : Négociation d'un nouvel emprunt**

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT, le 9 février à 14h30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'assemblée du conseil départemental, sous la présidence de M. Jean-Yves GOUTTEBEL, Président du conseil départemental, Président du SDIS 63.

**PRESENTS :**

**Membres ayant voix délibérative :**

- Titulaires : M. BOILON, M. BOYER, Mme BONY, M. BETENFELD, M. BRUGIERE, Mme CHEVALDONNE, Mme DAFFIX-RAY, M. DESFORGES, M. DUMAS, M. GRAND, M. GUILLAUME, M. HOUILLON, Mme LAGARDE, Mme MALTRAIT, M. MORVAN, M. PASCIUTO, M. PIGOT, Mme PRUNIER.

**Membres ayant voix consultative :**

- Suppléants : Mme DURON, Mme PICARD.
- Sapeurs-pompiers : Colonel LAGALLE, Docteur TAILLANDIER, Lieutenant BARILI.
- Sapeurs-pompiers élus : Adjudant-chef BASSE, Lieutenant COLLAY, Commandant CUBIZOLLES, Adjudant-chef GRIMALDI, Commandant PROVOT, Capitaine RODARY.

**Membre de droit :**

- M. DUFFAUD: Représentant de la Préfète du Puy-de-Dôme.

**EXCUSES :**

- Titulaires : M. BACQUET, M. CHAUVIN, M. CUZIN, M. PERRET, M. RODIER, M. VINZIO.
- Suppléants : M. BALDY, Mme BASSET, M. BOYER, Mme BRIAT, M. CHANAL, Mme DALET, M. COUPAT, M. DANIEL, M. GAY, Mme MANUBY, M. MONEYRON, M. PELOU, M. POUGET, M. PRONONCE, M. SAUVADE, Mme SERIN, M. SOUCHAL, Mme TROQUET, M. VIALLEFONT.

Comme chaque année, le Service départemental d'incendie et de secours fait appel à l'emprunt pour faire face au besoin de financement et participer à l'équilibre de sa section d'investissement.

L'année 2016 a été marquée par une évolution dans les relations entre le Département et le SDIS consistant à développer un premier axe de coopération au sein de la fonction financière des deux entités : **la mise en place d'une consultation commune pour le financement à moyen et long terme pour 2016.**

Ainsi, début avril 2016, le SDIS 63 a participé à la réunion annuelle d'information avec les établissements bancaires au sein des locaux du Département. Ont été présentés en quelques chiffres le budget des deux entités et le déroulement envisagé pour cette nouvelle coopération financière.

Pour mener à bien ce projet innovant, les deux entités ont défini un calendrier précis et établi conjointement le dossier de consultation commun. Celui-ci s'articule en deux parties : la présentation des deux entités (missions, profil de la dette,...) et le cahier des charges.

Compte tenu des conditions de marché (taux variable à des niveaux négatifs) et de l'encours de dette (fortement à taux fixe), le SDIS 63 a décidé de lancer la consultation sur un prêt à taux variable sur 15 ans avec une phase de mobilisation, de préférence revolving, de 0 à 12 mois.

Selon la Charte de bonne conduite « Gissler », toute proposition de financement devait porter sur des produits financiers classés en 1A, conformément à la délibération n° 9595 du 24/04/2015. Ils sont donc basés sur des indices de la zone euro (1) avec des structures de taux fixes ou taux variables simples, plafonnés ou encadrés (A).

Dans un souci de transparence, plusieurs établissements bancaires ont été consultés courant novembre. Quatre banques ont répondu favorablement à la consultation à l'attention du SDIS 63 (cf. annexe) contre cinq pour le Département. Les propositions ont été étudiées individuellement par chaque entité avec des différences pour ce qui concerne les attentes sur les conditions de la phase de mobilisation, sur le délai de versement des fonds et sur la périodicité d'amortissement.

Au budget 2016, il avait été prévu un emprunt de **2 262 730,16 €**. Au vu du résultat prévisionnel, **2 200 000 €** auraient été nécessaires pour concourir à l'équilibre de la section d'investissement. En plus de ce nouveau financement, le SDIS a également utilisé, pour contribuer à l'équilibre budgétaire, le montant disponible sur les contrats d'ouverture de crédit long terme renouvelable, à savoir **2 472 333 €**.

Après analyses et négociations menées par les deux parties intéressées, le SDIS 63 a choisi de contracter avec la **Caisse d'Epargne** qui a présenté les conditions financières les plus compétitives, voir en deçà des conditions du marché (marge faible). Les principales sont exposées ci-dessous :

- ✓ Montant : **2.200.000 €**
- ✓ Phase de préfinancement jusqu'au 25/06/2016
  - Index : Euribor + 0,30% - exact/360
- ✓ Phase de consolidation :
  - Index et marges : **Euribor 3 mois + 0,30%**
  - Base de calcul : exact/360 j
  - **Durée : 15 ans**
  - Amortissement :
    - Mode : linéaire
    - Périodicité : trimestrielle
  - Intérêts : trimestriel
  - Remboursement anticipé total d'un tirage : indemnité forfaitaire de 2% du capital restant dû sous préavis de 30 j ouvrés
  - Passage à taux fixe : taux du barème en vigueur et versement d'une commission de 0,10%
- ✓ Commission d'engagement : 0,10% du montant du prêt
- ✓ Score Gissler : 1A

Le retour de l'inflation et les tensions sur les marchés obligataires (liées notamment aux risques de la dette des Etats) laissent à penser une hausse de l'Euribor 3 mois. Cependant, cet index oscillerait encore sur des niveaux négatifs pendant quelques temps. Ainsi, cet emprunt permettrait de bénéficier d'un taux proche de 0% sur la première période. Pour exemple, au 23 décembre 2016, la valeur de l'Euribor 3 mois était de -0,317%. Le taux payé serait alors égal à la marge contractée soit 0,30% pendant les premières années du prêt et resterait encore inférieur, sur une plus longue période, à une offre à taux fixe sur 15 ans qui s'établit à environ 0,94 % et 1,19%. Outre des conditions de marge intéressante, cette offre présente un coût de sortie le moins onéreux.

Pour pallier à l'absence de phase de mobilisation de type revolving, il a été envisagé de limiter l'impact financier d'une sur-trésorerie sur le premier semestre 2017 tout en évitant un éventuel tirage sur les lignes de trésorerie du Département. Pour cela, l'échéancier de la contribution départemental a été modifiée en tant que le premier versement de la contribution sera décalé à début février, le versement initialement prévu en juin sera supprimé et ainsi le montant annuel sera lissé sur les dix mois restants. Cette disposition est prévue dans la convention pluriannuelle signée entre le Département et le SDIS.

Conformément aux délibérations n° 9595 et 9622 du Conseil d'administration du 24 avril 2015 et du 02 juillet 2015 portant délégation au Président en matière de gestion de la dette, le Président a approuvé et signé le contrat cité. Le versement effectif de la somme nécessaire à l'équilibre budgétaire est intervenu le 29 décembre 2016.

Après avoir retenu cette offre, et mobilisé 1 760 000 € sur ce nouvel emprunt, le SDIS 63 présentait au 31 décembre 2016 une dette de 28 426 904 €, répartie de la façon suivante :

- 60% à taux fixe,
- 40% à taux variable.

Il reste un disponible de 440 000 € qui sera mobilisé au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2017 en fonction des besoins.

Une évaluation sera menée pour ce montage financier. En fonction de ses conclusions, il pourrait être proposé à nouveau d'étendre ce projet de coopération à de grandes collectivités telles que Clermont Communauté et la ville de Clermont-Ferrand. L'objectif serait d'obtenir des conditions financières encore plus intéressantes et notamment au regard de la médiatisation susceptible d'être mise en œuvre

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission des finances et du Bureau.

## DELIBERATION

---

**Après en avoir débattu, le conseil d'administration, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :**

- **de prendre acte de la décision de signer le contrat à taux variable contracté auprès de La Caisse d'Epargne pour un montant de 2.200.000 €, selon les conditions décrites.**
- 

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Clermont-Ferrand, le **17 FEV. 2017**

*Le Président du Conseil  
d'administration du SDIS,*



**Jean-Yves GOUTTEBEL**

*Président du Conseil départemental*

Accusé de réception en préfecture  
063-286300017-20170217-17\_02150-DE  
Date de télétransmission : 22/02/2017  
Date de réception préfecture : 22/02/2017

